PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2026

COLLECTIVITÉ : SAINT MATHIEU DE TREVIERS
GRADE DE : ATTACHE PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°2023/002 du 27 juin 2023 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	CHALVIDAN Laurent	ATTACHÉ	25/06/2026	ANCIENNETE

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci *(article L522-23 du code général de la fonction publique) :*

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	2	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1er janvier 2021.

A Saint Mathieu de Tréviers le 23 juin 2026

L'autorité territoriale (cachet et signature)

MAIRIE DE ST-MATHIEU-DE-TREVIERS (Hérault)

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2026

COLLECTIVITÉ : SAINT MATHIEU DE TREVIERS

GRADE DE : CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 2EME CLASSE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°2023/002 du 27 juin 2023 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	BERNARD Cédric	Chef de service de PM	25/06/2026	ANCIENNETE

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci *(article L522-23 du code général de la fonction publique) :*

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1er janvier 2021.

A Saint Mathieu de Treviers le 23 juin 2026

L'autorité territoriale (cachet et signature)

MAIRIE DE SAINT MATHIEU DE TREVIERS (Hérault)

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2026

COLLECTIVITÉ : SAINT MATHIEU DE TREVIERS
GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°2023/002 du 27 juin 2023 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	LAYRE Philippe	Adjoint technique principal 2ème classe	25/06/2026	ANCIENNETE
2	BONNET Frédéric	Adjoint technique principal 2ème classe	25/06/2026	ANCIENNETE

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci *(article L522-23 du code général de la fonction publique) :*

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	2	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	2	2

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1er janvier 2021.

A Saint Mathieu de Tréviers le 23 juin 2026

L'autorité territoriale (cachet et signature)

MAIRIE DE SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Hérault)

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2026

COLLECTIVITÉ : SAINT MATHIEU DE TREVIERS
GRADE DE : ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°2023/002 du 27 juin 2023 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	TAILLADE Nicolas	Animateur	25/06/2026	ANCIENNETE

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci *(article L522-23 du code général de la fonction publique) :*

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1er janvier 2021.

A Saint Mathieu de Tréviers le 23 juin 2026

L'autorité territoriale (cachet et signature)